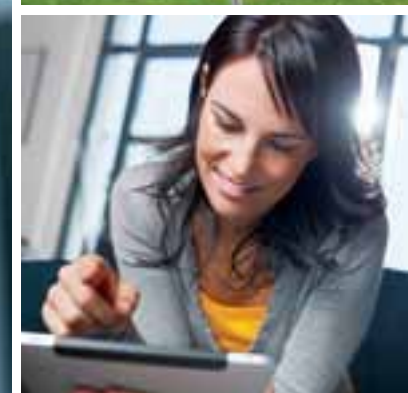




Code de
déontologie



CONTENU

3 Ethiques @ ADT

4 Ce qui importe le plus à ADT

5 Le Code s'applique à tous

6 Conséquences du non-respect de la déontologie

7 Parlez-en

8 Les membres de notre équipe

9 Diversité et intégration

10 Anti-harcèlement

11 Promouvoir un lieu de travail sûr

12 Un lieu de travail sans alcool ni drogues

13 Violence au travail

14 Réseautage social

15 Nos clients

16 Qualité de produits et de services

16 Protection des données personnelles

17 Emploi extérieur

18 Relations personnelles et membres de la famille

20 Protection des biens

21 Propriété intellectuelle

21 Ordinateurs et systèmes de communications

22 Tenue des registres

23 Délit d'initié

24 Audits et enquêtes

25 Notre industrie

26 Anti-corruption

27 Cadeaux et divertissements

28 Concurrence loyale

30 Nos communautés

31 Santé, sécurité et environnement

31 Durabilité

31 Dons de bienfaisance

32 Communications avec les médias, les investisseurs et le public

33 Activités politiques

34 Contact

34 Poser des questions

34 Signaler des problèmes

34 Champ d'application

35 Index



Ethics @ ADT

CE QUI IMPORTE LE PLUS À ADT

Nous défendons nos valeurs. C'est le plus important pour nous.

Confiance

Nous gagnons la confiance chaque jour et ne la tenons jamais pour acquise



Collaboration

Ensemble nous réalisons de grandes choses



Service

Nous apportons un excellent service à chaque expérience



Innovation

Nous anticipons pour rester en tête

NOTRE AMBITION

Gagner la confiance à vie de nos clients chaque jour en les aidant à protéger et connecter ce qui compte le plus – leurs familles, leurs domiciles et leurs entreprises



Le Code s'applique à tous

ADT s'attend à ce que tous les membres de l'équipe et les entrepreneurs de la société respectent le Code. Nous souhaitons que nos partenaires tels que les fournisseurs et les partenaires commerciaux agissent en respectant ses principes.

Conséquences du non-respect de la déontologie

Le non-respect de la déontologie risque de nuire au travail et à la réputation d'ADT et d'entraîner de sérieuses conséquences pour nos partenaires comprenant d'autres membres de l'équipe, nos investisseurs, clients, partenaires commerciaux et communautés.

Si une infraction au Code ou aux politiques liées est découverte ou signalée, notre équipe dirigeante prendra les mesures nécessaires afin de régler le problème et empêcher que cela ne se reproduise. Ces mesures incluent des actions de formation, d'aide psychosociale et disciplinaires jusqu'au licenciement et des poursuites civiles ou pénales.

Q: *En tant que responsable, que dois-je faire lorsqu'un employé soulève un problème de déontologie ou de conformité?*

R: Lorsqu'un employé exprime une préoccupation, les responsables doivent rester ouverts et réceptifs. Ne prenez pas un rapport comme une « mauvaise nouvelle », considérez-le plutôt comme un signe d'engagement de l'employé à faire ce qui est juste. Signalez tout problème de conformité à un représentant des ressources humaines ou au bureau de déontologie ADT pour aider à déterminer les mesures appropriées.



Parlez-en

Une manière d'aider à assurer un environnement éthique est de vous exprimer si vous constatez quelque chose qui semble anormal. Si vous êtes informé d'une possible infraction au Code, vous devez la signaler. ADT a une politique de la porte ouverte et encourage tous les membres de l'équipe à exprimer des préoccupations par les moyens suivants :

- ▶ Parler à votre responsable ou un autre responsable
- ▶ Parler à un représentant des ressources humaines
- ▶ Contacter le service d'assistance téléphonique de déontologie ADT au :
 - (877) 871-5625
 - www.adtethicsline.com
 - ethicsline@adt.com

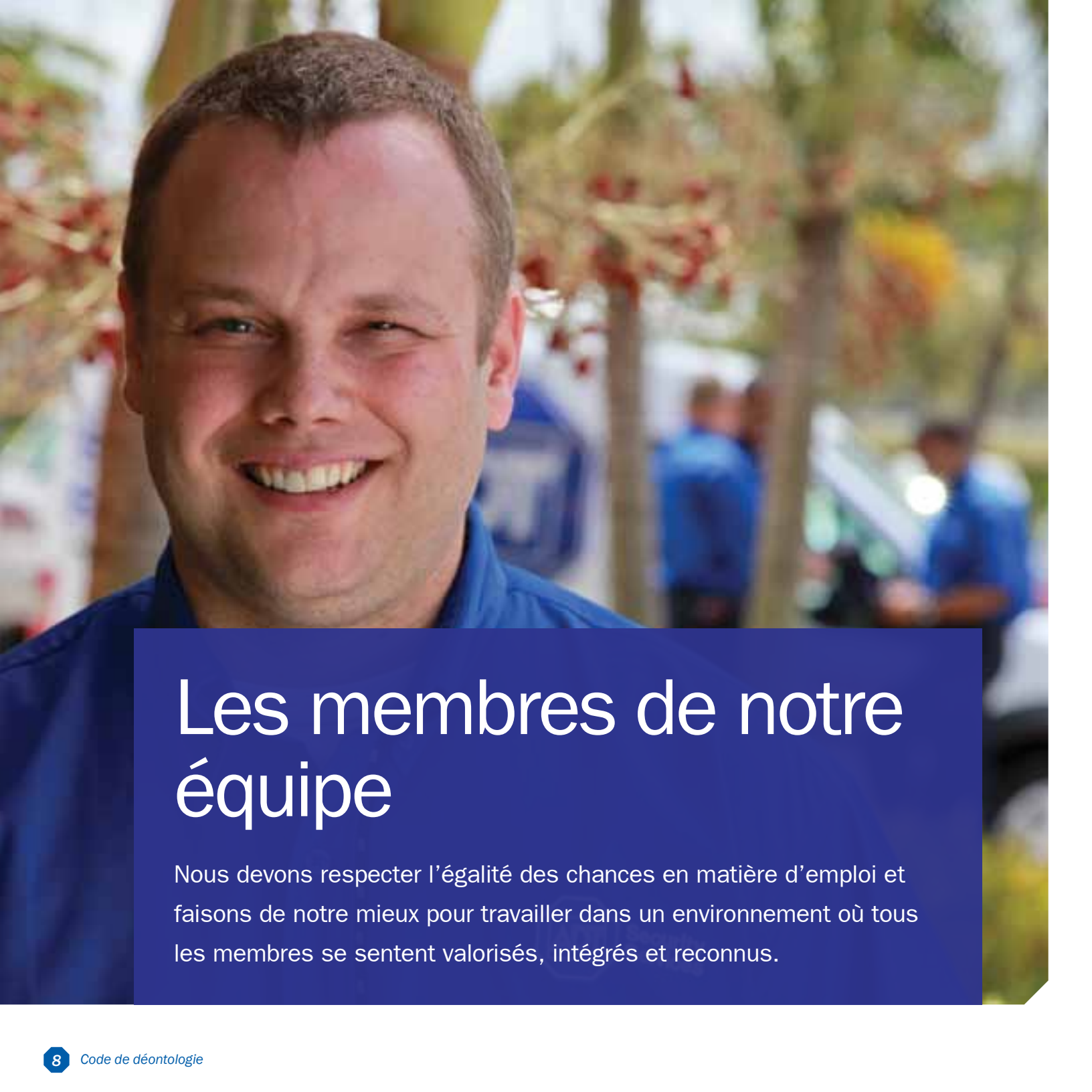
- ▶ Contacter le bureau de déontologie ADT par téléphone au (561) 226-2900, courriel à adtethicsoffice@adt.com ou par courrier à ADT Ethics Office, 1501 Yamato Road, Boca Raton, FL 33431

La politique de la porte ouverte à ADT signifie également discuter de vos questions sur ce qu'exige le Code et ce qui est juste de faire dans des circonstances particulières. Exprimez-vous et faites-nous part de vos préoccupations.

Nous encourageons les discussions ouvertes sur les comportements incorrects et contraires à la déontologie et nous prendrons des mesures pour traiter chaque rapport avec le niveau de confidentialité approprié. Nous n'avons aucune tolérance pour les représailles contre ceux qui signalent de bonne foi des préoccupations, des infractions à la déontologie présumées ou qui participent aux recherches concernant ces problèmes. Si vous pensez avoir subi des représailles, signalez-le.

Q: *Mon responsable m'a demandé de faire quelque chose qui me semble être en contradiction avec le Code. Que dois-je faire?*

R: Personne à ADT n'a le droit de vous demander de faire quelque chose qui est contraire à la déontologie — pas même votre responsable. Aidez-nous à créer un lieu de travail sûr et éthique en vous exprimant et en signalant l'incident.



Les membres de notre équipe

Nous devons respecter l'égalité des chances en matière d'emploi et faisons de notre mieux pour travailler dans un environnement où tous les membres se sentent valorisés, intégrés et reconnus.

Diversité et intégration

Nous devons respecter l'égalité des chances en matière d'emploi et faisons de notre mieux pour travailler dans un environnement où tous les membres se sentent valorisés, intégrés et reconnus. La discrimination n'est pas tolérée concernant :

- | | | |
|---------------------|------------------------|-----------------------|
| ▶ Âge | ▶ Sexe | ▶ Informations |
| ▶ Race | ▶ Orientation sexuelle | génétiques |
| ▶ Couleur | ▶ État matrimonial | ▶ Ou tout autre cadre |
| ▶ Origine nationale | ▶ Handicap | interdit par la loi |
| ▶ Origine ethnique | ▶ Statut d'ancien | |
| ▶ Religion | combattant | |

Cet engagement s'étend à travers notre travail, y compris le recrutement et l'embauche, la rémunération, les promotions, les avantages, les mutations, les formations, l'éducation, les résiliations et les programmes sociaux et de loisirs. Nous attendons des responsables, des chefs de service et des directeurs qu'ils s'impliquent personnellement dans cet engagement. En montrant l'exemple, les responsables renforcent les principes qui guident notre approche en matière d'égalité des chances.



Q: *J'ai entendu une responsable dire qu'elle n'offrirait pas de promotion à un membre spécifique de l'équipe car il n'est pas né en Amérique. Elle a également utilisé un terme péjoratif pour parler de cette personne. Que dois-je faire?*

R: Agissez immédiatement. La discrimination est quelque chose de mal, d'illégal et contraire à la politique d'ADT. L'origine nationale ne doit jamais être un facteur de décisions personnelles. Aidez-nous à créer un lieu de travail sûr et éthique en vous exprimant et en signalant l'incident.

Anti-harcèlement

Afin d'étendre son engagement pour un lieu de travail équitable et diversifié, ADT interdit tout type de harcèlement. Le harcèlement est un comportement inacceptable concernant l'âge, la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, le handicap, le statut d'ancien combattant, les informations génétiques ou toute autre cadre protégé. En particulier, cela concerne tout comportement qui crée un environnement de

travail intimidant, hostile ou insultant. Aucun membre de l'équipe ne doit diminuer les performances de travail d'une autre personne ou limiter ses opportunités d'emploi en créant ce genre d'environnement. De plus, les avances de nature sexuelle, les demandes de faveurs sexuelles et autres comportements verbaux ou physiques de nature sexuelle sont interdits lorsque de telles pratiques sont liées, de manière explicite ou implicite, à des conditions ou des décisions d'emploi d'une personne. Les activités liées au travail en dehors du lieu de travail sont également soumises aux politiques d'ADT.

Q: *Bien que mes collègues soient personnellement très polis, je reçois souvent des courriels de nature suggestive et vulgaire. Ces courriels me mettent très mal à l'aise et j'ai demandé à mes collègues d'arrêter d'en envoyer. Ils m'ont dit que j'étais trop sensible. Cela est-il du harcèlement selon les politiques d'ADT?*

R: Si les courriels contiennent des injures, des blagues insultantes, des insultes, des stéréotypes négatifs ou des menaces, cela peut être considéré comme du harcèlement selon les politiques d'ADT. Cela comprend les blagues visant les individus ou les groupes en fonction de l'âge, la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, le handicap, le statut d'ancien combattant, les informations génétiques ou toute autre cadre protégé. Cela comprend également les comportements non verbaux, tels que les regards insistants ou concupiscent et les cadeaux inappropriés. Enfin, les représentations visuelles telles que les images, les dessins humoristiques ou les dessins péjoratifs ou insultants peuvent également être considérées comme du harcèlement. Aidez-nous à créer un lieu de travail sûr et éthique en vous exprimant et en signalant l'incident.



Promouvoir un lieu de travail sûr

Notre engagement en matière de sécurité est présent dans tout ce que nous faisons. Chacun d'entre nous est responsable de sa propre sécurité et de celle de ses collègues. Afin d'assurer notre sécurité, chaque membre de l'équipe doit :

- ▶ Comprendre les exigences de sécurité de son travail
- ▶ Respecter les procédures de sécurité et de santé de son lieu de travail
- ▶ Assister à toutes les formations de sécurité nécessaires
- ▶ Analyser les dangers/risques des travaux et tâches demandés et prendre les précautions appropriées en utilisant par exemple un équipement de

protection personnel et des ceintures de sécurité

- ▶ Ne jamais compromettre sa sécurité afin d'augmenter la productivité, l'efficacité ou les ventes
- ▶ Toujours intervenir s'il constate un danger ou un collègue en danger
- ▶ Signaler à son responsable des inquiétudes concernant la sécurité ou des conditions dangereuses associées à son travail
- ▶ Ne jamais demander à quelqu'un de ne pas respecter les procédures de sécurité
- ▶ Signaler immédiatement à son responsable toute blessure ou maladie liée au travail
- ▶ Suggérer des manières d'améliorer les procédures de sécurité et de santé ADT.



Q: *Ma collègue conduit une voiture de société sans boucler sa ceinture de sécurité même après avoir reçu les consignes de notre responsable concernant l'obligation de toujours boucler sa ceinture de sécurité. Comment dois-je gérer cette situation?*

R: Si vous vous sentez à l'aise pour parler directement à votre collègue et lui rappeler que la ceinture de sécurité est obligatoire, faites-le. Sinon, parlez-en à quelqu'un. Aidez-nous à créer un lieu de travail sûr et éthique en signalant l'incident.

Un lieu de travail sans alcool ni drogues

ADT s'engage à maintenir un environnement de travail sans alcool ni drogues.

Aucune boisson alcoolisée ne doit être apportée ou consommée dans les locaux de la société, sur un lieu de travail de la société, dans un véhicule de société ou pendant les heures de travail y compris pendant les pauses et les repas. Il y a une exception limitée pour la consommation d'alcool lors des événements de l'entreprise.

Vous devez vous présenter au travail en n'étant pas sous l'influence d'alcool ni de drogues illicites. Le fait de se présenter au travail sous l'influence de drogues illicites ou d'alcool, ou de consommer, posséder, ou vendre des drogues illicites pendant les heures de travail ou sur les lieux de travail est strictement interdit.

Certains membres peuvent prendre des médicaments prescrits ou en vente libre qui peuvent altérer leur jugement ou leurs capacités nécessaires à leur travail. Si vous avez des questions concernant les effets de ces traitements médicaux sur vos performances professionnelles ou si vous constatez qu'une personne semble avoir des problèmes dans son travail à cause des effets des médicaments, veuillez contacter votre responsable.

Q:

Je suis préoccupé par le fait que la consommation d'alcool d'un collègue risque d'entraîner un problème de sécurité. J'ai peur qu'il soit renvoyé si je signale le problème. Dois-je signaler ce problème?

R:

Oui. La principale préoccupation d'ADT est la sécurité de tous les membres de l'équipe. Il existe des ressources pour aider les membres de l'équipe telles que notre programme d'aide aux employés.



Violence au travail

À ADT, nous ne tolérons aucun acte ou déclaration qui pourrait :

- ▶ Menacer la sécurité d'un collègue ou de toute autre personne
- ▶ Causer des dommages à l'entreprise ou aux biens
- ▶ Engendrer de la crainte

Nous avons tous le droit de nous sentir en sécurité au travail. Chacun doit prendre la responsabilité de maintenir un environnement de travail sans armes ou objets potentiellement dangereux sauf ceux autorisés par l'entreprise ou par la loi en vigueur. Chacun d'entre nous doit rapidement signaler tout incident qui pourrait menacer ou blesser quelqu'un.



Q:

L'un de mes collègues vient d'apprendre que son poste va être supprimé et il semble très en colère. En réalité, je l'ai entendu faire des commentaires qui ressemblent à des menaces contre l'entreprise. Que dois-je faire?

R:

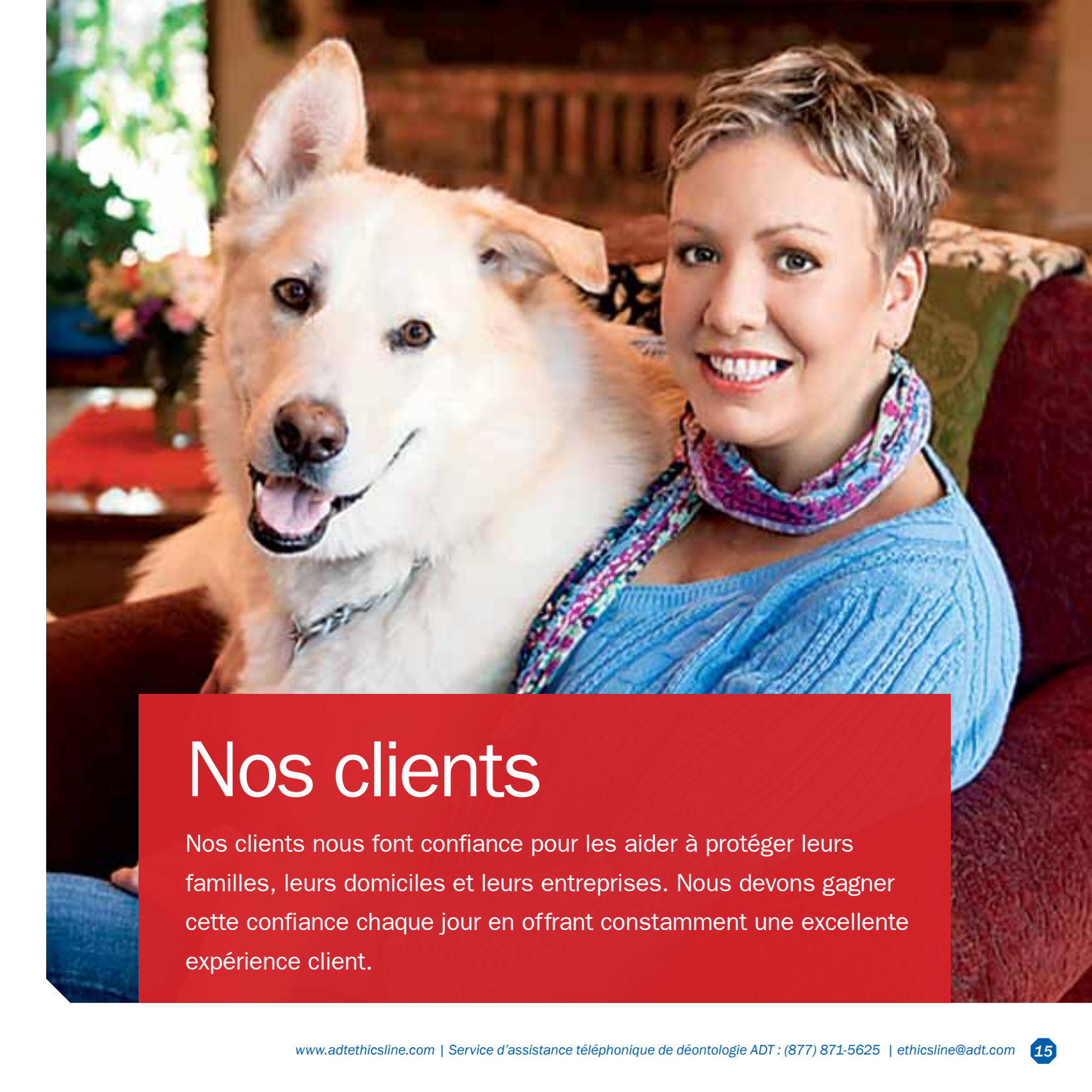
Aucune menace contre notre entreprise ou un membre de l'équipe ne doit être ignorée ou non signalée. Si vous pensez que votre collègue profère des menaces ou si vous constatez un comportement violent, parlez-en et signalez l'incident. Si la situation dégénère et qu'il y a un danger immédiat, contactez la police.

Réseautage social

La présence active d'ADT sur les réseaux sociaux met en valeur notre marque et renforce nos connexions avec les clients, les membres de l'équipe et d'autres principaux influenceurs. Lorsque vous utilisez ces réseaux sociaux, veuillez suivre ces directives :

- ▶ Soyez toujours professionnel dans toutes les communautés en ligne. Ne publiez pas de contenu discriminatoire, diffamatoire, inapproprié, illégal, de harcèlement, d'intimidations ou de menaces physiques.
- ▶ Soyez honnête et affichez votre identité en ligne. Identifiez-vous toujours en tant que membre de l'équipe pour discuter de sujets liés à ADT.
- ▶ Vos opinions sont personnelles, ce ne sont pas celles d'ADT. Si vous faites référence à ADT ou à votre emploi à ADT lorsque vous utilisez personnellement les réseaux sociaux, écrivez à la première personne, utilisez une adresse courriel personnelle et incluez ce dégageement de responsabilité dans votre profil : « Les opinions exprimées sont personnelles et ne sont pas celles de mon employeur ».
- ▶ Protégez ADT et vous-même. Respectez les logos et marques déposées d'ADT et les photos des autres. Ne divulguez pas d'informations confidentielles d'ADT telles que les secrets commerciaux, les droits d'auteur et la propriété intellectuelle.
- ▶ Comprenez que tout ce que vous publiez en ligne peut être permanent. Les moteurs de recherche peuvent retrouver presque tout ce que vous publiez et il est probablement impossible d'effacer votre contenu une fois publié. Assurez-vous que vous respectez les politiques et lois en vigueur.
- ▶ Lorsque vous avez un doute, demandez conseil. Si vous n'êtes pas sûr de pouvoir publier quelque chose ou si vous trouvez des informations discutables sur ADT en ligne, parlez-en à votre responsable, un représentant des ressources humaines, le service d'assistance téléphonique de déontologie ADT ou le bureau de déontologie ADT.





Nos clients

Nos clients nous font confiance pour les aider à protéger leurs familles, leurs domiciles et leurs entreprises. Nous devons gagner cette confiance chaque jour en offrant constamment une excellente expérience client.

Qualité de produits et de services

La santé, la sécurité et le bien-être de nos clients sont nos principales préoccupations. Nous gagnons la confiance de nos clients grâce à notre dévouement à la sécurité et la qualité dans tout ce que nous faisons. Notre travail, notre réputation et notre réussite dépendent de notre engagement à observer les normes les plus élevées et du respect des normes industrielles et gouvernementales.

Pour ces raisons, tous les registres concernant la qualité de nos produits et services, y compris les problèmes identifiés, doivent être précis et complets. Nous travaillons tous les jours pour gagner la confiance de nos clients grâce à notre dévouement à la sécurité et la qualité. Tout membre de l'équipe ayant des inquiétudes concernant la sécurité ou la qualité des produits doit en parler.

Protection des données personnelles

L'accès aux données électroniques telles que l'utilisation d'Internet ainsi qu'aux données non électroniques est souvent nécessaire pour nos activités professionnelles et l'exécution de notre travail. Il est important de rechercher un équilibre entre l'utilisation professionnelle de ces informations et les risques liés à la protection de la vie privée et la sécurité des données.

Les données personnelles, comprenant des informations privées sensibles concernant une personne ou un ménage, sont généralement collectées ou utilisées uniquement à des fins légitimes définies par ADT. De plus, ADT prendra des précautions raisonnables pour protéger les données personnelles et tentera raisonnablement de fournir des informations aux personnes concernant l'utilisation et la récupération de leurs données personnelles.

Q:

J'ai trouvé un rapport sur la photocopieuse qui contient des données clients confidentielles, y compris des noms et des informations bancaires et de cartes de crédit. Que dois-je faire?

R:

Signalez-le immédiatement au bureau de déontologie ADT. Les membres de l'équipe doivent protéger la confidentialité des données des clients et des employés à ADT.





Nos investisseurs

Tout comme nos clients, nos investisseurs nous font confiance. Ils nous font confiance pour protéger les biens de la société et les utiliser pour créer de la valeur pour les actionnaires à long terme. Nous devons nous assurer que nos actions protègent cette confiance.

Conflits d'intérêts

Il y a conflit d'intérêts lorsque vos intérêts ou activités personnels empiètent ou semblent empiéter sur les intérêts de la société. Un conflit d'intérêts affecte votre jugement, votre objectivité ou votre loyauté envers ADT. Ces conflits peuvent survenir dans beaucoup de situations et relations différentes, et ne sont pas toujours évidents. Il est important que vos décisions et actions soient basées sur les besoins professionnels d'ADT, et non pas sur ce qui sert vos intérêts personnels ou ceux d'un tiers.

Pour nous assurer que nous agissons dans le meilleur intérêt d'ADT, les membres de l'équipe doivent révéler tout conflit d'intérêts réel ou potentiel. Même si vous n'avez pas de conflit réel, des personnes peuvent penser que vous en avez un. Afin d'éviter ne serait-ce que l'apparence d'un conflit, demandez conseil à votre

responsable, un représentant des ressources humaines, le service d'assistance téléphonique de déontologie ADT ou le bureau de déontologie ADT. L'entreprise travaillera avec vous afin de déterminer les actions appropriées.

EMPLOI EXTÉRIEUR

Vous ne devez pas travailler pour un concurrent, un client ou un fournisseur lorsque vous êtes employé à ADT. Tout membre de l'équipe qui souhaite obtenir un emploi extérieur, même en tant qu'indépendant, doit au préalable obtenir une autorisation écrite de son ou sa responsable. Parfois un emploi extérieur peut convenir, du moment que vos responsabilités extérieures n'empiètent pas sur vos responsabilités à ADT. Un tel emploi ne doit jamais impliquer l'utilisation d'outils, véhicules, installations, temps, locaux ou autres ressources telles que des ordinateurs, logiciels et informations clients d'ADT.

Q: *Mon colocataire et moi travaillons pour ADT. S'agit-il d'un conflit d'intérêts?*

R: Cela dépend de votre emploi et de vos fonctions. Par exemple, les membres qui ont une relation personnelle proche ne doivent pas avoir de relations hiérarchiques directes. Informez un responsable des ressources humaines de cet éventuel conflit d'intérêts pour que des mesures appropriées soient prises afin d'assurer que vos emplois ne créent pas de réel conflit d'intérêts.



RELATIONS PERSONNELLES ET MEMBRES DE LA FAMILLE

Vous devez révéler les relations familiales ou personnelles proches qui nuisent ou peuvent nuire à votre capacité à prendre des décisions objectives. Vous ne devez jamais engager, surveiller ou exercer une influence sur un membre de votre famille ou un ami sans l'accord préalable de la direction d'ADT. Vous devez révéler les intérêts financiers, emploi ou relations de tiers (telles que vendeur ou client), y compris les services dans un conseil d'administration que vous ou un membre de votre famille proche avez avec un concurrent, un client ou un fournisseur d'ADT.

Lorsque vous travaillez avec des membres de votre famille ou des amis en tant que membre de l'équipe ADT, vous devez également déclarer cet intérêt par des moyens appropriés.

OCCASIONS D'AFFAIRES

Si vous découvrez une occasion d'affaires, telles qu'une affaire immobilière ou un investissement potentiel grâce à votre emploi à ADT, vous devez faire passer l'intérêt d'ADT en priorité. Vous ne devez jamais tirer avantage d'une occasion d'une société sans un accord par les moyens appropriés.



Q: *Pendant les fins de semaines et après le travail, j'installe parfois des systèmes d'alarme chez des particuliers. Comme je ne le fais pas pendant mes heures de travail et que j'utilise mes propres outils et équipements, je pense que cela est convenable. Me trompe-je sur cette situation?*

R: Dès lors que vous avez une activité qui pourrait détourner une partie de la clientèle d'ADT, comme suggérée dans votre exemple, vous enfreignez notre politique sur le conflit d'intérêts. Le fait que ce soit pendant votre temps libre n'a pas d'importance. Si le service fait partie de ceux qu'ADT fournit, cela est probablement interdit. Il doit exister des cas où de telles activités sont autorisées, mais elles doivent être préalablement approuvées par le bureau de déontologie ADT.

Protection des biens

Nous créons de la valeur pour l'entreprise en utilisant notre expertise et les biens de l'entreprise. Nous nous engageons à utiliser et protéger les biens de l'entreprise de manière appropriée et profitable. Les biens de l'entreprise comprennent la propriété physique, les actifs financiers, les informations confidentielles, les données, les registres et la propriété intellectuelle telle que les marques, les inventions et les droits d'auteur.

Concernant les biens d'ADT, suivez ces directives :

- ▶ Faites preuve de bon sens lorsque vous vous procurez des biens pour l'entreprise
- ▶ Prenez soin des biens de l'entreprise
- ▶ Assurez-vous que les biens de l'entreprise sont protégés contre le vol et une mauvaise utilisation
- ▶ Le prêt de biens en dehors de l'entreprise ne peut se faire qu'avec une autorisation préalable
- ▶ Respectez les exigences de sécurité afin de protéger la propriété physique et les autres biens
- ▶ Ne jetez les biens de l'entreprise qu'avec une autorisation préalable

Q:

Puis-je faire une copie d'un logiciel au bureau pour utiliser sur mon ordinateur personnel à des fins professionnelles?

R:

Il est illégal de copier un logiciel informatique ou des documents liés sans l'autorisation du propriétaire du logiciel. Certaines licences de logiciels vous autorisent à faire une copie de sauvegarde, mais vous devez toujours vérifier auprès du service informatique avant d'installer un logiciel sur un autre ordinateur.



- Suivez les politiques en vigueur pour la protection des biens et faites part de vos inquiétudes si vous pensez que les biens de l'entreprise sont mal utilisés

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle renvoie aux droits d'auteur, marques déposées, noms commerciaux, brevets, secrets commerciaux et autres valeurs incorporelles. La propriété intellectuelle d'ADT est représentée dans diverses choses : technologie basée sur des logiciels, du matériel et des réseaux, inventions et innovations, processus confidentiels, listes de clients et autres idées et informations confidentielles de l'entreprise. La propriété intellectuelle d'ADT comprend certains de nos biens les plus précieux.

Chaque membre de l'équipe doit protéger notre propriété intellectuelle et doit être familiarisé avec les politiques et directives de sécurité de l'unité d'affaires des membres en ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle.

Nous devons également respecter les droits de propriété intellectuelle en cours de validité des autres. L'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle d'autrui expose l'entreprise et les membres à des actions en justice et même des sanctions pénales.

Ordinateurs et systèmes de communications

Entre autres choses, les biens de l'entreprise comprennent les ordinateurs et les équipements et réseaux liés (y compris l'accès Internet), les logiciels, téléphones et systèmes de messagerie vocale et les appareils numériques personnels. Les membres de l'équipe doivent utiliser ces biens de manière appropriée, protéger ces ressources et protéger les données importantes de l'entreprise stockées sur ces systèmes. De plus, à cause des informations sensibles que les ordinateurs peuvent contenir ou transmettre, les membres doivent suivre les politiques et



procédures de l'entreprise concernant l'utilisation de ces biens, y compris le cryptage des ordinateurs et leur protection contre le vol. D'autre part, toutes les communications et informations envoyées ou reçues à l'aide des biens de l'entreprise sont la propriété de l'entreprise et non des communications privées. ADT se réserve le droit de surveiller toutes ces communications.

Tenue des registres et rapports

ADT s'engage à avoir des transactions et registres financiers honnêtes, précises et dans les délais. Cette norme s'applique à tous les registres tenus au cours du fonctionnement de notre entreprise ou des rapports sur ses performances incluant les rapports financiers, les registres de sécurité, les rapports de performance, les déclarations réglementaires et tous les autres registres de l'entreprise.

En tant que membre, chacun d'entre nous doit être honnête dans toutes ses actions et communications. Se livrer à la fraude, qui consiste à tromper, escroquer, voler, abuser ou mentir intentionnellement, est malhonnête et peut être puni pénalement. Les actes intentionnels de fraude font l'objet de mesures disciplinaires. Exemples de fraude :

- ▶ Soumettre de fausses notes de frais
- ▶ Falsifier ou modifier des chèques

Q:

On m'a demandé de reporter des dépenses pour les cumuler à la prochaine période. On m'a dit que tant que ces dépenses sont reportées dans l'année fiscale correspondante, il n'y a pas de problème. Est-ce correct?

R:

Non. Nos rapports mensuels et trimestriels sont aussi importants que nos déclarations financières annuelles. Reporter intentionnellement des dépenses ou des revenus peut exposer ADT et les membres à des sanctions civiles ou pénales.



- ▶ Signer des contrats au nom du client ou falsifier des ventes de quelque manière que ce soit
- ▶ Détourner des biens ou faire une mauvaise utilisation de la propriété de l'entreprise
- ▶ Gonfler les chiffres des ventes de quelque manière que ce soit pour qu'ils ne correspondent pas aux ventes et services réellement réalisés
- ▶ Effectuer une saisie intentionnelle dans les registres de l'entreprise qui ne correspond pas aux normes correctes de comptabilité

En tant que membre de l'équipe, chacun d'entre nous doit faire respecter toutes les normes et réglementations de comptabilité financière et de rapports appropriées. Nos registres financiers doivent être :

- ▶ Complètes, précises et dans les délais
- ▶ Correctement appuyés et documentés
- ▶ Justes et objectifs
- ▶ Partagés uniquement avec les personnes autorisées



Q:

Mon oncle m'a posé des questions très précises sur les activités d'ADT. Puis-je parler de ces questions avec des membres de ma famille s'ils promettent de ne pas divulguer les informations?

R:

La politique sur les informations confidentielles de l'entreprise et les règles sur le délit d'initié d'ADT s'appliquent à votre famille et à toute personne vivant dans votre foyer. Ne partagez jamais d'informations confidentielles sur ADT avec votre famille ou des amis.

Délit d'initié

Nos politiques et lois en vigueur nous interdisent d'acheter et de vendre des actions ADT ou toute autre type de valeurs mobilières publiques telles que des actions, obligations ou options d'achat d'action en se basant sur des informations internes.

Il est également illégal et contraire à la déontologie de fournir des informations internes sur ADT à des personnes extérieures à l'entreprise ou d'échanger les valeurs mobilières de nos clients et fournisseurs en se basant sur leurs informations internes.

Au cours de notre travail à ADT, nous apprenons des informations non publiques importantes sur ADT ou d'autres entreprises qui peuvent affecter une décision d'acheter, vendre ou garder des valeurs mobilières ou non. Si vous échangez des valeurs mobilières en étant en possession de ces informations non publiques importantes, vous enfreignez les lois sur le délit d'initié. En général, les informations sont « importantes » si un investisseur raisonnable les considère comme importantes en décidant d'échanger ou non. Les informations sont « non publiques » si elles ne sont pas connues du grand public. Les exemples d'informations non publiques importantes incluent l'éventuel achat ou vente d'une entreprise, des informations financières importantes

non divulguées, l'éventuel gain ou perte d'un contrat important, un éventuel changement dans la politique en matière de dividendes ou un changement important à venir dans l'équipe de haute direction.

Audits et enquêtes

Nous coopérons entièrement et répondons rapidement à toutes les demandes d'agences gouvernementales et de commissaires aux comptes en apportant des informations véridiques et précises. Nous n'induisons pas les enquêteurs en erreur et nous ne falsifions pas ni ne modifions les documents et registres liés à une demande ou une enquête gouvernementale.

Afin d'assurer une réponse appropriée à une autorité gouvernementale et la protection des droits d'ADT, un membre de l'équipe recevant une demande de la part d'une autorité gouvernementale pour des informations sur l'entreprise ou pour obtenir des informations suggérant une enquête gouvernementale, doit au préalable signaler rapidement ces informations au service juridique ADT pour être conseillé.



Notre industrie

En tant que leader de son industrie, ADT doit également être leader dans l'établissement de la norme pour un comportement commercial éthique. Nous croyons en une concurrence équitable et nous nous efforçons toujours de maintenir notre position en fournissant les meilleurs produits et services possibles. Nous ne faisons pas d'affaires en prenant des raccourcis et nous traitons avec les gouvernements, les concurrents, les fournisseurs et les partenaires commerciaux de manière honnête, équitable et transparente.

Anti-corruption

La réputation d'ADT dépend du fait d'agir avec intégrité dans nos transactions commerciales comme cela est exigé par les normes légales et éthiques. Notre compétitivité s'appuie sur la qualité de nos produits et services, de nos prix et de notre réputation.

En aucun cas un responsable, directeur, agent, entrepreneur ou membre de l'équipe ADT ne doit offrir, payer ou recevoir de pot-de-vin ou tout autre type de paiement inapproprié pour remporter une affaire, pour influencer une affaire ou une décision d'attribution ou pour promouvoir nos intérêts face aux autorités gouvernementales.

La corruption peut prendre plusieurs formes, notamment :

- ▶ Argent
- ▶ Cadeaux ou pourboires
- ▶ Pots-de-vin
- ▶ Remises injustifiées ou commissions excessives
- ▶ Rabais, dépenses ou dons aux organisations caritatives ou politiques inhabituels ou dissimulés
- ▶ Offrir des emplois aux clients, aux membres de leur famille ou à leurs amis
- ▶ Toute autre chose de valeur

La corruption est non seulement interdite pour les membres de l'équipe, mais également pour les tiers qui font des affaires en notre nom comme nos fournisseurs, sous-traitants et autres. Si ADT ne peut rien faire, les tiers ne peuvent rien faire non plus.

Aucun objectif ou occasion d'affaires, même s'il est important ou potentiellement lucratif, ne vaut la responsabilité juridique, les sanctions financières, le sacrifice de notre réputation ou la confiance de nos partenaires.

Cadeaux et divertissements

À ADT, nous n'offrons pas ni ne recevons de cadeaux ou de divertissements inappropriés. Dans beaucoup de cultures, les cadeaux et divertissements sont un important moyen d'augmenter sa clientèle et de promouvoir des relations commerciales. Tous les membres de l'équipe doivent éviter d'offrir ou de recevoir des cadeaux ou divertissements de nature ou de valeur inappropriée. En principe, les cadeaux et divertissements sont appropriés si :

- ▶ Peu fréquents et d'une valeur raisonnable
- ▶ Directement liés à l'établissement d'une relation avec le client ou fournisseur
- ▶ Jamais en espèce ou équivalents tels que des bons d'achat
- ▶ Jamais liés à une offre ou contrat potentiel
- ▶ Objets avec logo si possible
- ▶ Respecte les politiques d'ADT
- ▶ Repas raisonnables liés au travail, sans excès, et avec un client, fournisseur ou entrepreneur



Q: *Un fournisseur que je connais depuis des années aime le même artiste musical que moi et nous en avons déjà souvent discuté. Un concert de cet artiste est prévu en ville, et le fournisseur a proposé de m'acheter des billets pour le concert. Est-ce correct d'accepter en sachant que nous traitons souvent avec son entreprise?*

R: Cela peut être tentant, mais nous ne devons jamais accepter de cadeaux qui pourraient sembler influencer des décisions professionnelles. Seuls les cadeaux d'un montant négligeable sont acceptables et des billets de concert sont clairement des articles de valeur. Pour plus d'informations concernant les limites et les types de cadeaux, contactez le bureau de déontologie ADT.

Concurrence loyale

ADT cherche à surpasser ses concurrents de manière équitable et honnête. ADT respecte les lois antitrust d'état et fédérales qui interdisent les comportements qui dépassent les limites de la concurrence loyale et peuvent nuire aux concurrents, les éliminer ou empêcher une nouvelle concurrence. Ces lois réglementent nos interactions avec nos concurrents.

Vous ne devez jamais vous mettre d'accord avec un concurrent sur :

- ▶ Fixer ou contrôler les prix, les conditions de crédit ou autres conditions financières
- ▶ Diviser les marchés ou les commandes
- ▶ Fixer les quantités de produits et services à produire ou fournir
- ▶ Fixer les conditions ou le résultat d'un processus d'appel d'offres
- ▶ Boycotter des fournisseurs ou clients
- ▶ Fixer des quantités ou types de produits à produire ou vendre

Q: *J'ai participé récemment à une réunion d'association professionnelle où nos concurrents sont souvent représentés. Un employé d'un important concurrent discutait de prix et de segmentation du marché. J'ai quitté la réunion car j'avais entendu dire que ce genre de discussions était illégal. Ai-je bien fait de partir?*

R: Vous avez bien fait. Nous pouvons discuter de sujets généraux avec nos concurrents dans une réunion ouverte, mais dès lors que la discussion traite de marchés, de prix ou de clients spécifiques, il y a une possibilité d'être accusé pour activités anticoncurrentielles illégales. Vous devez toujours quitter ce genre de discussions et contacter le bureau de déontologie ADT.



Vous ne devez également jamais :

- ▶ Avoir recours à des déclarations fausses ou trompeuses pour dénigrer les produits ou services de nos concurrents
- ▶ Collecter des renseignements sur la concurrence grâce à des tromperies, vols ou en obtenant des informations confidentielles déloyalement, y compris des informations confidentielles obtenues grâce à un emploi précédent
- ▶ Participer à des rassemblements entre concurrents pour discuter de prix, marchés ou autres sujets interdits
- ▶ Discuter de prix, conditions de ventes, marchés, clients ou territoires avec des concurrents lors d'expositions ou de réunions commerciales

Vous devez prendre connaissance, comprendre et respecter les exigences légales qui réglementent les activités considérées comme anticoncurrentielles dans les juridictions où vous travaillez. Le non-respect des lois antitrust et sur la concurrence, délibéré ou non, peut vous exposer ainsi qu'ADT à des sanctions civiles et pénales et des actions en justice.





Nos communautés

Notre engagement envers nos clients et leur sécurité s'étend jusqu'aux communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. ADT nous encourage à nous impliquer activement dans la vie de nos communautés en participant à des initiatives qui améliorent la qualité de vie de nos collègues et voisins.

Santé, sécurité et environnement

Notre engagement envers l'environnement, la santé et la sécurité s'étend au-delà de nos sites de travail pour nos clients et les communautés dans lesquelles nous travaillons. Nous exerçons nos activités de manière à protéger les personnes et à respecter l'environnement. Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations environnementales, de santé et de sécurité en vigueur. Notre engagement comprend des initiatives proactives afin de minimiser l'impact environnemental de nos produits et services et d'empêcher de blesser nos populations.

Durabilité

À ADT, nous savons l'importance de la protection de l'environnement et nous pensons que tout incident environnemental est évitable. Nous continuerons à être proactifs dans notre approche de réduction de l'impact environnemental de nos activités. Nous prenons nos responsabilités sociales au sérieux et nous nous engageons à développer nos activités de manière durable. Pour ces raisons, nous nous engageons à minimiser notre impact sur l'environnement en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre, nos déchets et notre consommation d'énergie et d'eau.



Dons de bienfaisance

Bien qu'ADT encourage les dons de bienfaisance personnels, les cadeaux et dons de bienfaisance ne peuvent être offerts avec l'argent d'ADT sans l'accord préalable du service de communication institutionnelle. Si vous souhaitez qu'ADT offre un cadeau de bienfaisance, veuillez envoyer un courriel à communications@adt.com avec les informations concernant l'offre.

Communications avec les médias, les investisseurs et le public

ADT apprécie nos relations avec les médias d'information, nos investisseurs et d'autres principaux partenaires. Nous communiquons ouvertement et activement avec les médias d'information et la communauté des investisseurs. Nous reconnaissons notre responsabilité en tant qu'entreprise publique à fournir des informations complètes, dans les délais, précises et objectives concernant nos performances financières et opérationnelles ainsi que nos stratégies et clients potentiels.

Toutes les demandes de renseignements de la part des médias doivent être adressées au service communication ADT à communications@adt.com.

Le service relations investisseurs ADT s'occupe de diffuser les informations et les interactions avec les institutions et analystes financiers. Toutes les demandes de renseignements liées aux investisseurs de la part des analystes financiers, investisseurs individuels et institutionnels et autres doivent être adressées au service relations investisseurs à investorrelations@adt.com.

Q: *On m'a demandé de faire une présentation à une conférence. Des personnes des médias seront présentes. Dois-je répondre s'ils me posent des questions concernant l'entreprise?*

R: Toute présentation réalisée par un représentant d'ADT doit être approuvée par l'équipe de communication ADT qui coordonnera également l'examen juridique. Lors de l'événement, vous pouvez débattre du contenu de votre présentation. Si l'on vous pose des questions qui sortent du cadre de votre présentation, veuillez proposer aux journalistes de prendre contact avec l'équipe de communication ADT dans le cadre du suivi de la conférence.



Activités politiques

ENGAGEMENT PERSONNEL

ADT soutient l'engagement des personnes dans le processus politique. Nous vous autorisons avec plaisir à vous engager en tant qu'individu dans le processus politique dans le cadre de la loi, y compris en donnant de l'argent aux candidats de votre choix et en étant bénévole dans des campagnes. Cependant, lorsque vous participez au processus politique, vous devez clairement montrer que vous agissez à titre privé et non en tant que représentant d'ADT.

Nous dissuadons les membres de l'équipe d'être candidat à ou d'accepter une fonction publique pendant leur emploi à temps complet à ADT. Si vous souhaitez être candidat à une fonction politique, vous devez le signaler au préalable au bureau de déontologie ADT.

PARTICIPATION DE L'ENTREPRISE

En tant qu'entreprise, ADT n'offre pas d'argent, de services, de produits ou d'équipements de la société à des partis ou candidats politiques ou des comités politiques sans l'accord préalable de la direction et sans le signaler au bureau de déontologie ADT. Les lois électorales définissent globalement une « contribution » comme le fait de donner de l'argent et également l'utilisation de biens ou ressources pour demander des dons ou un soutien, comme le service d'envoi de courriels de l'entreprise.



CONTACT

Si vous avez des questions concernant ce Code et les politiques liées ou si vous souhaitez signaler une infraction au Code, vous pouvez le faire par différents moyens. Votre responsable doit en général être la première personne à contacter pour des questions de conformité et de déontologie. Si vous avez d'autres questions, ou si votre responsable ne peut vous aider pour une raison quelconque, vous pouvez contacter un représentant des ressources humaines ou le bureau de déontologie ADT et vous pouvez toujours appeler le service d'assistance téléphonique de déontologie.

POSER DES QUESTIONS

Pour plus d'informations sur le Code, les applications spécifiques ou les politiques liées, le bureau de déontologie ADT peut répondre à vos questions. Vous pouvez joindre le bureau de déontologie ADT par les moyens suivants :

- ▶ Téléphone : (877) 871-5625
- ▶ Courriel : adtethicsoffice@adt.com
- ▶ Courrier : ADT Ethics Office
1501 Yamato Road
Boca Raton, FL 33431

SIGNALER DES PROBLÈMES

Pour signaler une infraction soupçonnée au Code ou toute autre préoccupation, vous pouvez appeler le service d'assistance téléphonique de déontologie ADT. Bien que votre nom nous aide à répondre de manière plus complète à votre appel, vous pouvez toujours contacter le service d'assistance téléphonique de déontologie ADT de manière anonyme via :

- ▶ Téléphone : (877) 871-5625
- ▶ Courriel : ethicsline@adt.com
- ▶ Web : www.adtethicsline.com

CHAMP D'APPLICATION

Les informations contenues dans le Code complètent les politiques de l'entreprise, commerciales et locales liées au contenu traité dans le Code. Le Code propose des directives générales et est soumis aux lois fédérales, d'état, provinciales et/ou locales en vigueur. Il ne prétend pas être exhaustif.

INDEX

- A**
 - Activités politiques 33
 - Armes 13
 - Audits 24
- B**
 - Biens de l'entreprise 20
 - Boycotts 28
- C**
 - Cadeaux 27, 31
 - Communications avec les médias, les investisseurs et le public 32
 - Concurrence 28
 - Concurrents 25
 - Conflits d'intérêts 18
 - Corruption 26
- D**
 - Délit d'initié 23-24
 - Discrimination 9
 - Divertissements 27
 - Dons de bienfaisance 31
 - Drogues 12
 - Durabilité 31
- E**
 - Emploi extérieur 18
 - Enquêtes 7, 24
 - Environnement 31
- F**
 - Fraude 22
- H**
 - Harcèlement 10
- I**
 - Informations confidentielles 29
 - Investisseurs 6, 17
- L**
 - Lieu de travail 31
- M**
 - Médias 14, 32
 - Menaces 10, 13
- O**
 - Occasions d'affaires 19
 - Ordinateurs et systèmes de communications 21
- P**
 - Propriété intellectuelle 21
 - Protection des biens 20
 - Protection des données personnelles 29
- Q**
 - Qualité de produits et de services 16, 28
- R**
 - Registres financiers 22
 - Relations investisseurs 32
 - Relations personnelles et membres de la famille 19, 23, 26
 - Renseignements sur la concurrence 29
 - Réseautage social 14
- S**
 - Sécurité 11, 12, 13, 16, 22, 24, 30-31
- T**
 - Tenue des registres et rapports 22-23
- V**
 - Violence au travail 13

Nous sommes tous responsables de la création d'une culture de confiance et d'intégrité chez ADT.

Appelez ou envoyez un courriel si vous avez un problème ou prendre conscience d'une violation de notre Code de conduite.



877-871-5625

numéro de téléphone anonyme
est disponible 24/7 en Anglais,
Francais et Espagnol.



courriel:

ethicsline@adt.com



Signaler des problèmes :

www.adtethicsline.com

